



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelles menaces sur les retraites de la Fonction Publique

Période électorale oblige, les rapports et les propositions de certains candidats tombent avec l'idée, à nouveau, de supprimer le régime de retraite des fonctionnaires.

Le récent rapport de la Cour des Comptes préconise la mise en place d'une caisse de retraite spécifique pour la Fonction Publique d'État. Ce serait une remise en cause du statut de la Fonction publique d'État, pilier essentiel de la République.

En outre, elle propose d'allonger de 6 mois à 5 ou 10 ans la période de référence servant au calcul du traitement pris en compte pour la liquidation de la pension. Alors qu'en l'état actuel, le C.O.R (Conseil d'Orientation des Retraites) confirme qu'à qualification égale et à carrière égale, les pensions des fonctionnaires sont équivalentes à celle des retraités du régime général.

La FGR-FP réaffirme son attachement indéfectible :

- * au statut général de la Fonction publique
- * à la spécificité du Code des pensions civiles et militaires
- * au principe de la pension du fonctionnaire, traitement continué de carrière.

Paris, le 12 octobre 2016

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique
20 rue Vignon 75009 PARIS
tel : 01 47 42 80 13
mel : secretariat@fgrfp.org